

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ABRETS EN DAUPHINÉ
SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la dernière séance
2019-G-01	Avenants marché de l'école du macle
2019-G-02	Convention sedi pour études d'urbanisme
2019-G-03	Décision Modificative N°2
2019-G-04	Adhésion à la convention du cdg sur la protection sociale des agents de la collectivité
2019-G-05	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du cdg 38
2019-G-06	Création de poste d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne au 1er janvier 2020
2019-G-07	Avis sur programme local de l'habitat intercommunal
2019-G-08	Lancement de la consultation pour les travaux du restaurant scolaire Tabarly
2019-G-09	Déclassement et désaffectation du square des anciens combattants
2019-G-10	Convention 30 millions d'amis pour stérilisation des chats
2019-G-11	Demandes de subvention collège marcel bouvier voyage scolaire
2019-G-12	Lancement d'une campagne de subventionnement des Vélos à Assistance Électrique
2019-G-13	Avenant marché maison dauphinoise
2019-G-14	Ouverture dominicale 2020
	Questions diverses

À 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Véronique DUPRÉ, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHA, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Marie-Noëlle GADOU, Nadine JANIN, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Pascale HUMBERT, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Joëlle TOURETTA, Angélique ARGOUD-CHABART, François BAUDOT, Michelle CHIAMBRETTI, Maryvonne JULLIEN Noël PERRIN.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Martine TARDY-PANIS et Céline GENETIER.

Frédéric BAS donne pouvoir à Hélène PEGOUD, Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Guillaume ARGOUD, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON, Jean-Claude NEEL donne pouvoir à Michelle CHIAMBRETTI, Frédéric BARBIER donne pouvoir à François BOUCLY.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente et demande si il y a des remarques.

Le compte rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité, sans observations.

2019-G-01**Avenants marché de l'école du macle**

M. le Maire rappelle les délibérations en date du 11 décembre 2017 et du 29 janvier 2018, relatives à l'attribution des lots du marché public de la construction de l'école maternelle de Fiti lieu.

En cours de construction, des travaux modificatifs et/ou supplémentaires se sont avérés indispensables. Il s'agit des lots suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DU MARCHÉ INITIAL € HT	N° FICHE MODIFICATIVE ET NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX MODIFICATIFS € HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ € HT
N°6 étanchéité	APC ETANCH'	159423,82	1-Garde corps et boîte à eau	10168,6	169592,42
N°14 chauffage plomberie	GILLET	278000	2-Temporisation de la fontaine collective 3 Mise en place d'une GTC	546 3768	282314
N°9 plâtrerie faux plafonds	LA BELMontoise	166000	4-Finition murs béton	12006	178006
N°10 peinture	LA BELMontoise	39400	4-Remplacement lazure béton par peinture 6-Toile de verre magnétique	- 2898 1134	37636
N°8 menuiseries intérieures bois	CHANUT	190000	5-Panneaux magnétiques et tablettes gobelets	5943	195943

Monsieur le Maire propose de valider les travaux modificatifs présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la validation des travaux modificatifs présentés ci-dessus concernant la construction de l'école de Fiti lieu,
- **APPROUVE** les nouveaux montants du marché des lots 6-14-9-10 et 8,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les fiches de travaux modificatifs et tous les documents nécessaires afférents au marché public de la construction de l'école de Fiti lieu.

2019-G-02**Convention SEDI pour études d'urbanisme**

A titre liminaire, le Maire rappelle qu'une contribution est due par la commune lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Hors cas prévus par l'article L.342-11 du code de l'énergie, cette contribution est versée au concessionnaire lorsqu'il est fondé à réaliser les travaux d'extension.

Or, l'examen des éléments des propositions techniques et financières (PTF) étant complexe, les services de la commune ne sont pas en mesure d'exercer une analyse pertinente de ces éléments et ne peuvent donc de ce fait interpréter de manière avisée le chiffrage établi alors par le seul concessionnaire.

Toutefois, la commune est adhérente au Syndicat des Energies du Département de l'Isère qui dispose des compétences techniques requises afin d'apporter une réelle expertise à la commune dans l'analyse des différents éléments des PTF du concessionnaire. Le SEDI est également en mesure d'assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Le Maire informe le conseil municipal, que l'Assistance à Projets d'Urbanisme est utile lors d'études prospectives d'urbanisation. Les modalités d'échange avec le SEDI seront précisées par une convention jointe en annexe à la présente délibération. Cette convention entre le SEDI et la commune, formalisant le service, est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la mise en place de l'Assistance à Projets d'Urbanisme. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U) est gratuit faisant partie des différents services offerts par le SEDI à ses adhérents.

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L.342-6 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU l'article 71, IV de la loi n°2010-178 du 12 juillet 2010, « loi Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2016-090 du 13 juin 2016 du Comité syndical du SEDI relative à l'Assistance à Projets d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2019-033 du 4 mars 2019 du Comité Syndical du SEDI portant modification du champ d'application de l'A.P.U ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité moins , décident :

- **D'APPROUVER** la convention d'Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U.) ;
- **D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention avec le SEDI.**

2019-G-03**Décision Modificative N°2**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux virements de crédits suivants :Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins Maryvonne JULLIEN et Bernard GLANTZLEN qui s'abstiennent

Fonctionnement	dépenses		recettes	
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
611 contrat de prestation de services		+148000		
64111 rémunération principale		+100000		
022 Dépenses imprévues	-249 000			
773 mandat annulés sur ex antérieurs				
66111 intérêts réglés à l'échéance		+1000		
6811 dotation aux amortissements 2019	-120 000			
023 virement à l'investissement		+120000		
Sous total	-369000	369000	0	0
Total fonctionnement	0		0	
Investissement	dépenses		recettes	
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
2041582 autres groupements	-100 000			
2115 terrains bâtis		350 000		
1323 sub département				76000
28135 amortissements 2019			-120000	
021 virement du fonctionnement				120000
10226 taxe d'aménagement				125000
10222 FCTVA 3ème tri 2019				49000
Sous total	-100000	350000	-120000	370000
Total investissement	250000		250000	

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **VALIDE** la décision Modificative N°2 ci-dessus.

2019-G-04**Adhésion à la convention du cdg sur la protection sociale des agents de la collectivité**

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1er janvier 2020, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

Lot 1 : Protection santé complémentaire

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 20€ par agent 10€ pour le conjoint couvert et 5€ pour les enfants couverts

Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 15€/mois pour un Temps complet

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées à la *commune*. Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère. Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020, renouvelable un an.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Sandrine BRIGARD, Véronique DUPRÉ, Philippe LATOUR, Franck LANCIA, Marie-Noëlle GADOU qui s'abstiennent :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec le CDG38 ainsi que tous les documents permettant de mettre en place cette protection sociale du personnel communal.

2019-G-05**Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du cdg 38**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif

aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Vu l'article 42.1 b de l'ordonnance n°2015-899 et les dispositions des articles 25-II.1°, 4° et 5° et 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 4 juin 2019 au groupement SOFAXIS / AXA du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juillet 2019, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat SOFAXIS / AXA ;

Le Conseil, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 proposé par le CDG38 à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023, les taux et prestations suivantes :
 - Agents affiliés à la CNRACL (collectivité de 11 à 30 agents : Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours : Taux 7,06%
 - Agents affiliés à l'IRCANTEC : Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours : Taux 1,23%
- **PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.
- **PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.**

2019-G-06	Création de poste d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne au 1er janvier 2020
------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer le poste nécessaire pour assurer l'avancement de grade au titre de la promotion interne.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **CREE** le poste d'agent de maîtrise de 2ème classe à temps complet au 01/01/2020
- **SUPPRIME** le poste d'adjoint technique principal à temps complet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au mouvement ci-dessus.

2019-G-07	Avis sur programme local de l'habitat intercommunal
------------------	--

Vu l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation qui précise le contenu du Programme Local de l'Habitat,

Vu le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat et l'article L.302-2 du code de la construction et de l'habitation, précisant les modalités de la procédure d'adoption du Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 novembre 2016 de la Communauté de communes Bourbre-Tisserands relative au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2016 de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien relative au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 novembre 2016 de la Communauté de communes Les Vallons du Guiers relative au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 novembre 2016 de la Communauté de communes Les Vallons-de-la-Tour relative au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné

Vu les Comités de Pilotage PLH du 17 décembre 2018, 9 avril 2018 et 20 novembre 2018

Vu la Conférence des Maires du 8 novembre 2018

Vu le bilan du Programme Local de l'Habitat des Vallons-de-la-Tour 2016-2022

Vu la délibération du Conseil Communautaire des Vals du Dauphiné du 25 avril 2019 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné 2019-2024

Vu l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'habitation qui précise les conditions dans lesquelles le projet de Programme Local de l'Habitat est soumis aux communes membres

Monsieur le Maire expose :

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des communes de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la période 2019-2024.

Elaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, ce programme définit la politique de l'Habitat du territoire pour une période de 6 ans. Il fixe les objectifs à atteindre et programme les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens à mobiliser. Les Plans Locaux d'Urbanisme et PLUi doivent être compatibles avec le Programme Local de l'Habitat.

Le Programme Local de l'Habitat comprend :

1. Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat :
2. Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et les objectifs quantifiés du programme
3. Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci.

Le projet de PLH VDD, établi pour 6 ans, s'articule autour de 3 axes :

- Valoriser le bâti ancien, les centres villes et centres bourgs
 - Accompagner les villes et bourgs-centres dans leur politique de revalorisation et de renouvellement urbain
 - Améliorer le parc privé ancien occupé
 - Maintenir le parc social attractif
 - Accompagner la réhabilitation du parc communal
- Coordonner la production et l'orienter vers les besoins insatisfaits
 - Programmer l'offre en logement en cohérence avec l'offre de services et commerces
 - Poursuivre une production ciblée de logements locatifs sociaux
 - Favoriser la primo-accession dans des logements de qualité
 - Organiser le développement pavillonnaire et diversifier les formes urbaines
- Accompagner les ménages en difficulté de logement
 - Repérer, orienter et suivre les ménages en difficulté dans leur logement
 - Développer une offre meublée en lien avec le développement économique
 - Tester une petite offre de logement d'urgence
 - Répondre aux besoins d'accueil des gens du voyage

Le programme d'actions comporte 21 actions pour un budget prévisionnel porté par les Vals du Dauphiné de 6 309 864 € sur six ans.

Pour donner suite à la saisine de la Communauté de communes, les communes ainsi que l'établissement public chargé de l'élaboration du SCOT rendent un avis sur le projet arrêté.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au Conseil Communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de Programme Local de l'Habitat qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (CRH).

Au terme de ces consultations, le Programme Local de l'Habitat sera proposé au Conseil Communautaire pour adoption. En cas de demande de modifications, le Programme Local de l'Habitat ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au représentant de l'État, d'une délibération apportant ces modifications.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de Programme Local de l'Habitat et délibéré, à l'unanimité moins Isabelle BOURY, Nouredine DEGHA, Paul SICAUD, François BAUDOT, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN qui votent contre et Franck LANCIA, Colette BADIN, Michelle CHIAMBRETTI, Jean-Claude NEEL, Michelle FEUILLASSIER, Véronique DUPRÉ, Philippe LATOUR, Bernard GLANTZLEN qui s'abstiennent.

- **Emet** un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

2019-G-08

Lancement de la consultation pour les travaux du restaurant scolaire Tabarly

Monsieur le Maire présente au conseil les grandes lignes de l'estimation des travaux d'agrandissement du restaurant scolaire Tabarly. Il précise que ces travaux sont subventionnables par le conseil départemental à hauteur de 60% bien que la décision ne soit pas encore actée.

Il propose au conseil de lancer la consultation sur la fin de l'année et demande au conseil l'inscription de principe des crédits au budget 2020.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Marie-Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, François BAUDOT qui s'abstiennent.

- **APPROUVE** l'estimation globale des travaux d'agrandissement du restaurant scolaire Tabarly
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises au plus tôt
- **ACTE** le principe d'inscrire les crédits complémentaires au budget 2020

2019-G-09	Déclassement et désaffectation du square des anciens combattants
------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le square des anciens combattants, situé au carrefour de la rue d'Italie et de la rue des vignettes, est un espace vert en libre d'accès au public.

Considérant le peu d'utilisation de cet espace par la population,

Considérant la nécessité de disposer de cet espace pour permettre la réalisation d'un hôtel sur le territoire communal,

Considérant l'absence d'équipement hôtelier sur le territoire et la forte demande en hébergement tant pour le tourisme que pour l'activité économique,

Considérant l'avis favorable de l'association des anciens combattants,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désaffecter la parcelle AP30 du square des anciens combattants et de déclasser la parcelle du domaine public.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Maryvonne JULLIEN, Michelle CHIAMBRETTI et Jean-Claude NEEL qui s'abstiennent,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **DÉSAFFECTE** la parcelle AP30 du square des anciens combattants d'une libre utilisation par le public,
- **DÉCLASSE** la parcelle AP30 du square des anciens combattants du domaine public communal.
- **RÉAFFIRME** les termes de la délibération 2019-F-02 du 9 septembre 2019.

2019-G-10	Convention 30 millions d'amis pour stérilisation des chats
------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec 30 millions d'amis pour lancer une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune pour l'année 2020.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Rémi CLAVEL qui vote contre,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec 30 millions d'amis pour la campagne de stérilisation des chats errants sur l'année 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette campagne de stérilisation des chats errants sur 2020.

2019-G-11	Demandes de subvention collègue marcel bouvier voyage scolaire
------------------	---

Monsieur le Maire présente la demande du collègue Marcel Bouvier de subventionner deux voyages scolaires en Italie et en Angleterre pour des enfants de la commune.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Michelle FEUILLASSIER, Nathalie MEUNIER et Thierry DONNET qui s'abstiennent,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **ATTRIBUE** 500 € au collègue Marcel Bouvier au titre des voyages scolaires en Italie pour l'année scolaire 2019-2020
- **ATTRIBUE** 500 € au collègue Marcel Bouvier au titre des voyages scolaires en Angleterre pour l'année scolaire 2019-2020.

2019-G-12	Lancement d'une campagne de subventionnement des Vélos à Assistance Électrique
------------------	---

Monsieur le Maire propose de subventionner l'achat de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire communal. L'état débloquerait un budget équivalent à l'enveloppe communale.

Il propose de réserver 1000€ sur le budget des actions développement durable afin de procéder à cette opération sur une période qui irait jusqu'au 31 décembre 2020. Chaque vélo pourrait donner lieu à une subvention de 50€ sous réserve que le

matériel réponde à des caractéristiques techniques particulières et que le demandeur, justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné, fournisse une facture acquittée.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de subventionner l'achat de vélo à assistance électrique pour les personnes justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné.
- **AFFECTE** une enveloppe de 1000€, sur les crédits affectés au budget 2019 pour les actions de développement durable, au subventionnement de l'achat de VAE,
- **FIXE** à 50€ le montant de l'aide municipale à l'achat de VAE pour les résidents de la commune,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour verser cette somme pour toutes les demandes répondant aux critères fixés par la commune,

2019-G-13	Avenant marché maison dauphinoise
------------------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant négatif pour le lot 3 couverture charpente de l'opération de rénovation de la maison dauphinoise.

Le chantier étant terminé, le DGD réalisé, il convient de régulariser la situation par un avenant ramenant le montant du marché de 219 164,67 €HT à 202 189,04 €HT.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant proposé par Monsieur le Maire
- **VALIDE** le montant de l'avenant fixant le montant du marché de l'entreprise Hugonnard pour le lot N° 3 Charpente Couverture du marché de rénovation de la maison dauphinoise, à 202189,04 €HT.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.**

2019-G-14	Ouverture dominicale 2020
------------------	----------------------------------

Monsieur le Maire propose de solliciter l'avis de l'intercommunalité sur le planning d'ouverture des commerces de la commune, au-delà des 5 dimanches autorisés, pour l'année 2020.

Il propose que les 6 dimanche de novembre et décembre 2020 soient ouverts pour les commerçants qui le souhaitent, ainsi que les dimanche 12 janvier, 12 avril, 28 juin et 1^{er} septembre.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Michelle FEUILLASSIER, Guillaume ARGOUD, et Sylvie ARGOUD qui votent contre,

● **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

● **SOLLICITE** l'avis de l'intercommunalité sur le planning d'ouverture dominicale pour 2020 suivant :

- les 12 janvier, 12 avril, 28 juin, 1^{er} septembre
- les 22 et 29 novembre
- les 6, 13, 20 et 27 décembre

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancé des travaux de la rue Gambetta. Ils sont quasiment terminés, à présent il reste à faire le marquage au sol. Les travaux ont été un peu plus long que prévus à cause des conditions météorologiques ainsi que les quelques travaux supplémentaires d'Enédis qui ont causé du retard.

Les commerçants ont beaucoup souffert pendant cette période de travaux, il a été décidé de faire passer un spot publicitaire sur une radio locale et de l'offrir à l'association des commerçants. Cela permettra de mettre en valeur le « black friday » et d'informer les usagers que l'accès au centre des Abrets est complètement accessible.

Les caméras de vidéoprotection ont été installées au rond point de la croisée, les arbres ont été élagués afin de permettre une bonne visibilité sur la totalité des voies. Le système n'est pas encore en service car les visites de conformité sont en cours de programmation. Au terme des travaux, probablement au printemps, le rond point sera re-végétalisé.

Thierry Cleyet-Marel fait un point sur les deux chantiers de La Bâtie-Divisin.

La maternelle est à présent complètement fonctionnelle, même si les travaux ont été terminés juste à temps pour la rentrée des classes. Un retard a été dû principalement au maçon. Un carreleur a été trouvé pour terminer le carrelage pendant les vacances de la Toussaint ce qui n'était pas prévu au départ.

En ce qui concerne le travail de maçonnerie, il reste le crépi sur l'extension du préau. Les maçons devaient le faire en début de vacances mais sont venus avec beaucoup de retard.

Le parking du 8 mai est pratiquement terminé, il reste quelques détails à régler, notamment de maçonnerie pour lesquels l'entreprise a mis du temps à terminer.

Lors d'une réunion de chantier il a été constaté une mauvaise qualité de la pose des pavés collés qui représentent une surface de 92m². Ce travail sera repris au printemps.

Ce parking est une satisfaction de par la sécurisation des enfants mais aussi pour sa fonctionnalité.

La mise au point de ce projet a été faite en commission avec des membres de toutes les communes déléguées.

Thierry Cleyet-Marel remercie la commune d'avoir permis la réalisation du parking.

La commission culture a proposé d'embellir le mur de soutien en béton qui longe la route en faisant intervenir un artiste qui a réalisé une fresque avec une abeille et des oiseaux.

Les enseignants ont également été associés. Ils étaient intéressés de faire une plantation de bulbes avec les enfants. Les services techniques installeront également des bancs comme il a été fait dans le jardin partagé ainsi qu'une mare pédagogique. Tout le monde a œuvré autour de ce projet et c'est une vraie réussite de la commune nouvelle.

François Boucly informe qu'il y a beaucoup de personnes inscrites à la seconde édition des ateliers numériques.

La consultation pour le parking Doutan va pouvoir débuter car toutes les informations ont été réunies. L'appel d'offre va pouvoir être lancé.

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint un mur d'escalade encadré par les gendarmes a été proposé aux enfants.

Michelle Feuillassier rapporte que lors du conseil d'école de Tazieff il a été demandé si la commune pouvait mettre en place une formation premiers secours aux enfants.

Monsieur le Maire répond que c'est une bonne suggestion.

Angélique Argoud dit que cela a été fait à Fitolieu il y a quelques années et que les enfants doivent être en CM1. Une session devait être refaite mais la croix-rouge de Voiron n'a jamais rappelé.

Monsieur le Maire dit que suite à des jeux dangereux dans les écoles, la commune a acquis une mallette Pédagogique qui sera proposée aux écoles des Abrets en Dauphiné.

Les colis du CCAS vont arriver le 6 décembre, la livraison des colis sur les Abrets se fera le 16 décembre.

Nouredhine Deghia rappelle que lors des manifestations il faut obligatoirement déclarer les droits d'auteurs à la SACEM, et rectifie que c'est bien la municipalité qui a accueilli le mur d'escalade et non pas les vals du Dauphiné.

Bernard Glantzlen demande où en sont les travaux et l'utilisation du local construit au parc bisso.

Nouredhine Deghia répond que le local jeunes est terminé et qu'il sera proposé au VDD pour une utilisation par les jeunes début 2020. Une convention a été proposée aux Vals Du Dauphiné. Nous sommes dans l'attente de leur retour.

François Boucly précise qu'il y avait un problème technique pour pouvoir le terminer le local et qu'à présent c'est enfin réglé.

Bernard Glantzlen demande ce qu'il en est de la fermeture de la maison médicale de garde des Abrets en Dauphiné.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura une discussion à ce sujet, et qu'elle rejoindrait potentiellement les urgences de Pont de Beauvoisin. Cette restructuration s'explique notamment par les différents acteurs. Les urgences de Pont de Beauvoisin sont beaucoup trop saturées et ne savent plus comment gérer. L'idée de rapprocher la maison médicale de garde des

urgences de l'Hopital pourrait réduire l'engorgement des urgences . Ce sont en tout cas les éléments de réflexion du département et de l'ARS.

Benjamin Gastaldello dit que à ce jour ce ne sont que des discussions, qu'il faut les rencontrer et qu'il n'y a rien d'établi. Une rencontre sera rapidement demandée pour pouvoir prendre des dispositions.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 heures 20.